

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEUZEC CAP SIZUN**

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2019

Conseillers en exercice	Conseillers présents ou représentés
14	10

Le 21 Octobre 2019, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 Octobre 2019, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles SERGENT, Maire.

Date de la convocation
15 Octobre 2019
Date d'affichage
15 Octobre 2019

Etaient présents :

Monsieur SERGENT Gilles, Maire ;
Monsieur LE BRAS Jean-Pierre, Adjoint au Maire ;
Monsieur SERGENT Claude, Adjoint au Maire ;
Madame BESCOND Catherine, Adjointe au Maire ;
Monsieur GOUZIEN Christian, Conseiller Municipal ;
Madame POCHE Yolande, Conseillère Municipale ;
Madame GLOAGUEN Martine, Conseillère Municipale ;
Monsieur PICHAVANT Guy, Conseiller Municipal ;
Madame KERNINON Françoise, Conseillère Municipale ;
Monsieur DANZÉ Fabien, Conseiller Municipal.

Absents excusés :

Monsieur QUÉRÉ Pascal, Conseiller Municipal ;
Madame MONLIEN Jacqueline, Conseillère Municipale ;
Monsieur KEROUÉDAN Philippe, Conseiller Municipal ;
Madame LE BRAS Carmen, Conseillère Municipale.

Assistaient également à la séance :

Monsieur BRAS Jean-Pierre, Secrétaire de Mairie ;
Madame LE CORRE Maryline, Rédacteur.

Secrétaire de séance :

Madame BESCOND Catherine a été nommée secrétaire de séance.

3 – DÉPLACEMENT DE LA SORTIE EST DE L'AGGLOMÉRATION BEUZÉCOISE

Monsieur Jean-Pierre LE BRAS, Adjoint au Maire chargé de la voirie, présente à l'assemblée le projet de déplacement de la sortie Est de l'agglomération établi en concertation avec les services du Conseil Départemental du Finistère. Il précise que ceci a pour intérêt de sécuriser le cheminement doux qui vient d'être créé et porterait le panneau d'agglomération à 170 mètres plus à l'Est du Bourg, soit par rapport à la Route Départementale N°7 au PR 38 + 390 au lieu du PR 38 + 560.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de fixer la limite de l'agglomération beuzécoise du côté Est au PR 38 + 390 afin de sécuriser l'entrée du Bourg et notamment le cheminement doux.

Délibéré par le Conseil Municipal en session ordinaire.

A Beuzec-Cap-Sizun,

Le 21 Octobre 2019

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Gilles SERGENT.